

11.— Bilan fédéral, 31 mars 1957-1959 (fin)

Détail	1957	1958	1959
	\$	\$	\$
Passif			
Passif courant à vue			
Chèques du Trésor impayés.....	314,019,206	232,906,214	247,305,080
Comptes payables.....	232,859,952	201,369,937	256,401,698
Billets sans intérêt payables à vue.....	211,828,500	203,828,500	205,828,500
Dette échue.....	35,989,816	23,488,803	28,743,983
Intérêt dû.....	59,158,908	57,081,245	56,214,613
Intérêts courus.....	119,958,733	120,053,772	124,892,689
Autres exigibilités.....	29,093,529	27,144,833	30,041,731
	1,002,908,644	874,873,304	949,428,294
Comptes de dépôt et de fiducie.....	167,575,354	187,018,117	237,890,641
Rentes, assurances et pensions			
Rentes sur l'État.....	989,285,939	1,047,641,226	1,105,825,076
Comptes de pension des services permanents.....	426,305,539	513,868,559	942,314,839
Compte de retraite.....	918,943,987	1,045,760,439	1,136,021,863
Divers.....	92,623,457	105,542,600	117,699,254
	2,427,158,922	2,712,812,824	3,301,861,032
Solde de crédits non versés aux comptes spéciaux			
Compte de matériel pour la Défense nationale (art. 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense).....	236,075,184	211,739,028	—
Divers.....	76,481,065	73,628,240	83,386,633
	312,556,249	285,367,268	83,386,633
Comptes d'ordre et crédits différés.....	47,576,093	113,363,182	100,093,566
Dette non échue			
Obligations			
Payables au Canada.....	12,391,604,000	12,368,295,700	13,777,302,050
Payables à Londres.....	51,811,453	51,811,453	51,811,453
Payables à New York.....	300,000,000	300,000,000	150,000,000
Bons et billets du Trésor			
Payables au Canada.....	1,625,000,000	1,525,000,000	1,595,000,000
	14,368,415,453	14,245,107,153	15,574,113,503
Total, passif.....	18,326,190,715	18,418,541,848	20,246,773,669

Dette garantie.—En plus de sa dette directe, le Canada a aussi de lourdes obligations indirectes comme celles qui découlent de la garantie des obligations du National-Canadien. En outre, certains prêts bancaires ont été garantis en vertu des différentes lois de secours, de la loi nationale sur l'habitation, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants. Avec l'entrée en activité de la Banque du Canada, le 11 mars 1935, la garantie du dépôt que chaque banque à charte doit maintenir à la banque du Canada est entrée en vigueur. Cette garantie devra être invoquée "si les biens et l'actif de la Banque ne suffisent pas à couvrir ses dettes et engagements et si la Banque suspend le paiement de l'une de ses obligations".